

DÉLIBÉRATIONS DU 15 MAI 2008

Le Conseil Municipal :

Désignations

- Désigne Ruddy ROBEIRI et Maurice BONNARD comme représentants du Conseil Municipal au Conservatoire de Musique.
- Désigne Michèle RANVIER et Patrick BOULAY comme représentants du Conseil Municipal au Syndicat pour la gestion de la fourrière animale.
- Désigne Gourta KECHIT et Chandrasegaran PARASSOURAMANE comme représentants du Conseil Municipal au collège Léon-Blum.
- Désigne Barthélemy AGONHOUMEY et Daniel AUGUSTE comme représentants du Conseil Municipal à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Finances

- Octroie une aide de 90 € au collège Léon-Blum pour la réalisation de son projet pédagogique “Antiquité romaine et archéologie”.

Conseils de quartier

- Approuve la nouvelle “Charte des conseils de quartier”. Ces conseils seront désormais pilotés par un comité composé de six personnes réparties en deux collèges (un collège composé d’élus et un collège composé d’habitants et d’acteurs du quartier).

Logement

- Autorise le Maire à demander à l’Etat la mise en place d’un plan de sauvegarde pour la copropriété “Le Pré de l’Enclos 2”. Le plan permettra d’obtenir des aides pour “redresser” cette copropriété, en tenant compte de ses difficultés financières, sociales, urbaines, techniques et juridiques.

Prévention

- Autorise le Maire à signer une convention de partenariat entre le Conseil Général, la Ville et l’association “Initiatives Multiples d’Actions auprès des Jeunes” (IMAJ). Cette dernière sera chargée d’assurer des actions de prévention sur la commune.

A Villiers-le-bel, l’équipe de prévention est composée de six éducateurs et d’un chef d’équipe chargé de la coordination. Selon les souhaits du Conseil Général, l’action de cette équipe portera prioritairement sur les collégiens. Les engagements de l’association IMAJ seront les suivants :

- privilégier le travail de rue,
- assurer une présence éducative en soirée,
- mettre en place des passages de relais avec les autres acteurs,
- agir en prévention spécialisée via un accompagnement individuel.

Rénovation urbaine

- Autorise le Maire à signer la Charte locale d’insertion. Cette charte s’inscrit dans le cadre de la Charte nationale d’insertion de l’ANRU qui prévoit que “les travaux d’investissement qui font l’objet du projet de rénovation urbaine, mais également des actions de gestion quotidienne du quartier et d’utilisation des équipements créés ou rénovés doivent être l’occasion d’embaucher des populations résidentes du quartier”.

Travaux

- Autorise le maire à signer une convention avec France Télécom définissant les administratives, financières et techniques des travaux d’enfouissement des câbles téléphoniques aériens subsistant rue de Paris et boulevard

Carnot.

- Décide la constitution d'un dossier pour la mise en valeur intérieure de l'église Saint-Didier comportant notamment la réalisation du chauffage et la réfection du sol.
- Autorise le Maire à signer une convention avec l'architecte en chef des monuments historiques pour le suivi de ces travaux.
- Autorise le Maire à constituer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, à hauteur de 45 % du coût de l'ensemble des travaux de remise en valeur de l'intérieur de l'église.
- Autorise le Maire à constituer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général, à hauteur de 25% du coût de l'ensemble des travaux de remise en valeur de l'intérieur de l'église.

Urbanisme

- Autorise le Maire à recourir à l'expropriation des huit appartements du bâtiment C de la Cerisaie appartenant encore à des propriétaires bailleurs ou occupants.

Autorise le Maire à solliciter le Préfet du Val-d'Oise pour l'ouverture des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessabilité de cet immeuble afin d'acquérir les huit appartements restants. Le bâtiment C de la Cerisaie est fortement dégradé au point que sa réhabilitation n'est plus envisageable.

Une trentaine de ses 32 logements sont squattés. La démolition/reconstruction de logements est envisagée dans le cadre du projet de rénovation urbaine de la Cerisaie.